

# Rapport annuel

Sur le prix et la qualité du service  
public de prévention et de gestion  
des Déchets Ménagers et Assimilés  
**Exercice 2023**

**Communauté de communes Falaises du Talou**

46 bis, Rue du Général de Gaulle  
76 630 ENVERMEU



# Sommaire

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>3</b>
<b>I- PRESENTATION</b> .....	<b>3</b>
1/ LE TERRITOIRE DESSERVI .....	3
2/ ORGANISATION GENERALE.....	4
<b>II- LES DECHETS COLLECTES EN PORTE A PORTE</b> .....	<b>7</b>
1/ LA PRECOLLECTE.....	7
2/ LA COLLECTE EN PORTE A PORTE.....	8
3/ LE TRAITEMENT DES OMR.....	11
4/ LE TRI DES RECYCLABLES HORS VERRE.....	12
<b>III- LES DECHETS EN APPORT VOLONTAIRE</b> .....	<b>13</b>
1/ LES « POINTS TRI » .....	13
a. <i>Descriptif du parc</i> .....	13
b. <i>Collecte et recyclage du verre</i> .....	16
c. <i>La récupération des textiles</i> .....	17
2/ LES DECHETTERIES.....	17
a. <i>Les sites</i> .....	18
b. <i>L'organisation</i> .....	20
<b>IV- SENSIBILISATION ET PREVENTION</b> .....	<b>23</b>
<b>V- INDICATEURS FINANCIERS</b> .....	<b>27</b>
<b>VI- BILAN / INFOGRAPHIE</b> .....	<b>29</b>
<b>VII- CONCLUSION</b> .....	<b>32</b>

## Préambule

Le présent rapport est rédigé en application du décret n° 2015-1827 du 30 novembre 2015.

Dans ses statuts, la collectivité a pour compétence :

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- Collecte sélective en porte à porte et/ou en apport volontaire, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- Construction et gestion de déchetteries et points d'apport volontaire ;
- Gestion du site de l'UTOM d'Auquemesnil.

## I- Présentation

### 1/ le territoire desservi

La Communauté de communes Falaises du Talou exerce la compétence au sein de ses 24 communes membres. Cela représente 24 140 habitants (population INSEE 2020) et 11 346 foyers (INSEE 2020).



Suivant les dernières données INSEE, le territoire a peu évolué en 2023 par rapport à l'année 2022 avec 17 habitants en moins, soit une baisse de 0,07% et 58 foyers supplémentaires (en augmentation de 0,5%).

Population légale 2023 et évolution :

<i>COLLECTIVITES</i>	2022 (INSEE 2019)	2023 (INSEE 2020)	Evolution
<i>Avesnes en Val</i>	286	283	-1,0%
<i>Bailly en Rivière</i>	526	526	0,0%
<i>Bellengreville</i>	482	487	1,0%
<i>Canehan</i>	380	387	1,8%
<i>Cuverville sur Yères</i>	202	202	0,0%
<i>Dampierre Saint Nicolas</i>	462	454	-1,7%
<i>Douvrend</i>	535	534	-0,2%
<i>Envermeu</i>	2 177	2 126	-2,3%
<i>Freulleville</i>	368	365	-0,8%
<i>Les Ifs</i>	71	71	0,0%
<i>Meulers</i>	558	576	3,2%
<i>Notre Dame d'Aliermont</i>	776	759	-2,2%
<i>Petit Caux</i>	9 831	9 862	0,3%
<i>Ricarville Du Val</i>	187	192	2,7%
<i>Saint Aubin le Cauf</i>	859	860	0,1%
<i>Saint Jacques d'Aliermont</i>	346	343	-0,9%
<i>Saint Martin le Gaillard</i>	294	289	-1,7%
<i>Saint Nicolas d'Aliermont</i>	3 779	3 778	0,0%
<i>Saint Ouen sous Bailly</i>	232	234	0,9%
<i>Saint Vaast d'Equiqueville</i>	768	767	-0,1%
<i>Sauchay</i>	436	443	1,6%
<i>Sept Meules</i>	179	172	-3,9%
<i>Touffreville sur Eu</i>	220	223	1,4%
<i>Villy sur Yères</i>	203	207	2,0%
<b>Total Falaises du Talou</b>	<b>24 157</b>	<b>24140</b>	<b>-0,07%</b>

## 2/ Organisation générale

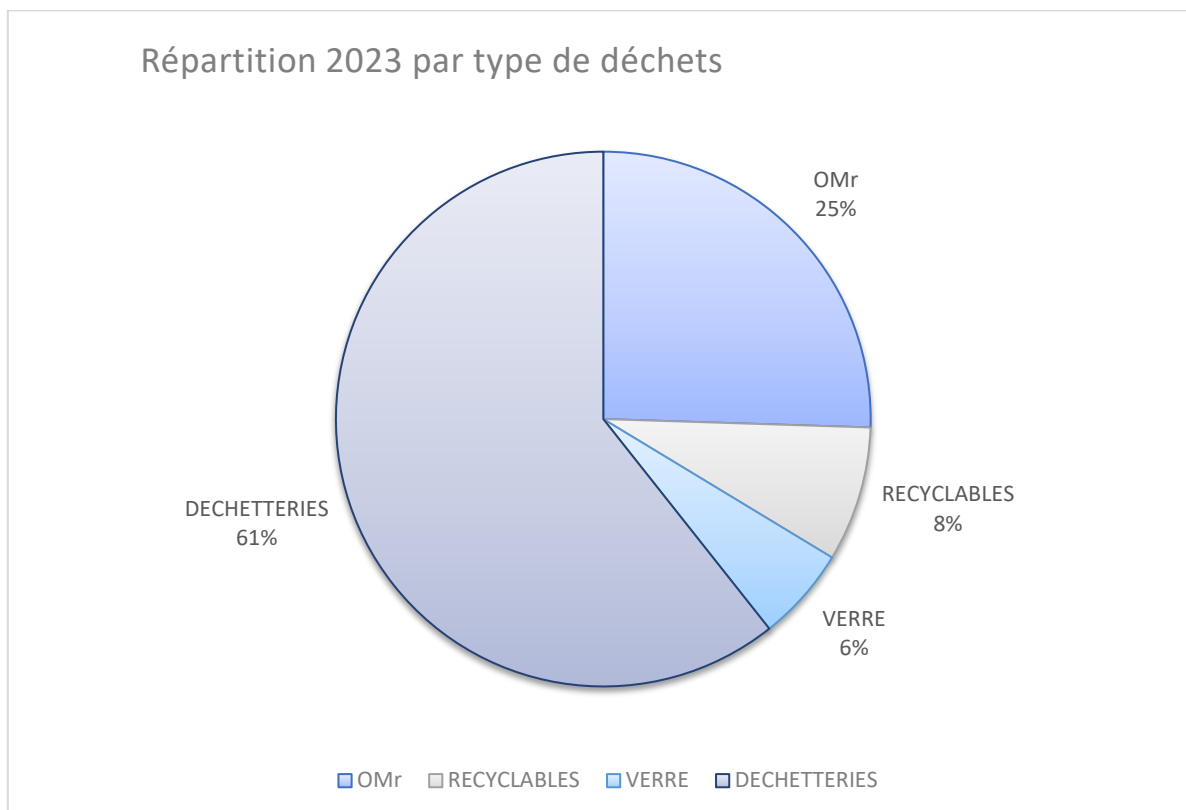
En 2023, la compétence collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés est exercée au travers de cinq dispositifs :

- **La collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles** en porte à porte chaque semaine.
- **La collecte sélective et le tri des déchets recyclables hors verre** en porte à porte toutes les deux semaines.
- **La collecte sélective du verre et du textile** sur les « points tri » équipés de colonnes d'apport volontaire aériennes.
- **La collecte des autres déchets dits « occasionnels »** dans les déchetteries.

- **Le traitement des déchets verts par co-compostage** avec des boues de station d'épuration sur la plateforme d'Auquemesnil.

Le service s'effectue de manière harmonisée sur les 24 communes du territoire. Un règlement de collecte définissant les modalités a été approuvé en conseil communautaire le 17 décembre 2021.

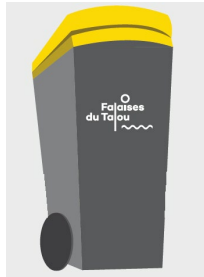
Pour l'année 2023, un total de **17 172** tonnes a été collecté et traité.



Evolution des tonnages collectés entre 2022 et 2023 :

	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2022/2023 tonnes</b>	<b>2022/2023 %</b>
<b>OMr</b>	4367	4613	-246	-5%
<b>RECYCLABLES</b>	1397	1498	-101	-7%
<b>VERRE</b>	972	913	59	4%
<b>DECHETTERIES</b>	<b>10436</b>	9488	<b>948</b>	<b>10%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17172</b>	16512	<b>660</b>	<b>4%</b>

# Schéma d'organisation 2023:



COLLECTE EN PORTE A PORTE

COLLECTE EN PORTE A PORTE

COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE



QUAI DE TRANSFERT

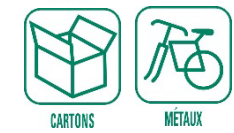
QUAI DE TRANSFERT

USINE DE RECYCLAGE

ENFOUISSEMENT

TRAITEMENT

CENTRE DE TRI

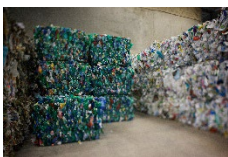


SURTRI / RECYCLAGE / VALORISATION MATIERE

COMPOSTAGE



RECYCLAGE



ENFOUISSEMENT

VALORISATION ENERGETIQUE

## II- Les déchets collectés en porte à porte

Les Ordures Ménagères résiduelles et les emballages recyclables hors verre en mélange avec le papier sont collectés en porte à porte.

### 1/ La précollecte

La collecte est réalisée en bacs pucés,

- Cuve et couvercle gris pour les Ordures Ménagères résiduelles (OMr),
- Cuve grise et couvercle jaune pour les recyclables hors verre (emballages et papier en mélange).



La dotation des particuliers se fait en fonction des foyers :

Composition foyer	Volume bac gris	Volume bac jaune
<b>1 personne</b>	140 litres	140 litres
<b>2 et 3 personnes</b>	140 litres	240 litres
<b>4 à 6 personnes</b>	240 litres	360 litres
<b>7 personnes et plus</b>	360 litres	360 litres

Les bacs de 770 litres sont à destination des collectivités et des professionnels.

En 2023, la répartition sur le territoire par type et par volume est la suivante :

BAC GRIS		
Réceptacles	Nombre	%
140	7 429	62,6%
240	3 583	30,2%
360	493	4,2%
770	356	3%
<b>TOTAL</b>	<b>11 861</b>	<b>100%</b>



BAC JAUNE		
Type bac	Quantité	%
140	1 550	13,2%
240	7 231	61,7%
360	2 517	21,5%
770	415	3,6%
<b>TOTAL</b>	<b>11 713</b>	<b>100%</b>



Chaque bac est relié à l'habitation via un système de puce RFID. Ce système facilite la localisation des bacs et la gestion du parc. Les puces sont lues, ce qui permet de connaître le taux de présentation.

En 2023, 587 bacs ont été livrés chez les usagers :

- 261 bacs gris.
- 326 bacs jaunes.
- 65 réparations ont été effectuées.

Les opérations de distribution et de réparation des bacs sont réalisées par le prestataire de collecte. Les demandes sont adressées à la collectivité qui transmet chaque semaine un tableau des livraisons et réparations à prévoir. Les demandes usagers sont traitées sous quinzaine.

Pour les habitations ne disposant pas de la place suffisante à l'entreposage des bacs, en centre bourg le plus souvent, un système de collecte en sacs homologués a été mis en place. En 2023, 800 sacs rouges de 50 litres ont été distribués pour les OMr et 800 sacs transparents pour les recyclables collectés en porte à porte.

## 2/ La collecte en porte à porte

La pré-collecte et la collecte en porte à porte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) et des recyclables hors verre sont réalisées dans le cadre d'un marché public attribué à IKOS ENVIRONNEMENT du groupe PAPREC.

- Un marché n° 2019 812 001 00 en groupement de commande avec l'agglomération de Dieppe-Maritime du 1<sup>er</sup> mars 2019 pour une durée de 5 ans renouvelable deux fois 1 an

Une benne de collecte plus petite (7,5 tonnes) se charge des rues les plus étroites du territoire qui ne peuvent pas être collectées par les véhicules 26 tonnes.

Les communes sont collectées comme suit :

Communes	Communes déléguées	Jour de collecte OM hebdomadaire	Jour de collecte RECYCLABLES toutes les deux semaines
Avesnes en Val		Jeudi	Mardi <i>semaine impaire</i>
Bailly en Rivière		Mercredi	Vendredi <i>semaine impaire</i>
Bellengreville		Mercredi	Mardi <i>semaine impaire</i>
Canehan		Jeudi	Mardi <i>semaine impaire</i>
Cuverville sur Yères		Jeudi	Mardi <i>semaine impaire</i>
Dampierre Saint Nicolas		Mardi	Mercredi <i>semaine impaire</i>
Douvrend		Mardi	Mercredi <i>semaine impaire</i>
Envermeu		Mercredi	Jeudi <i>semaine impaire</i>
Freulleville		Mercredi	Vendredi <i>semaine impaire</i>
Les Ifs		Mercredi	Mardi <i>semaine impaire</i>
Meulers		Mercredi	Vendredi <i>semaine impaire</i>
Notre Dame d'Aliermont		Mardi	Mercredi <i>semaine impaire</i>



PETIT CAUX	Assigny	Mercredi	Lundi <i>semaine impaire</i>
	Auquemesnil	Mardi	Lundi <i>semaine paire</i>
	Belleville sur Mer	Vendredi	Mardi <i>semaine impaire</i>
	Berneval le Grand	Lundi	Lundi <i>semaine impaire</i>
	Biville sur Mer	Mercredi	Lundi <i>semaine impaire</i>
	Bracquemont	Vendredi	Mardi <i>semaine impaire</i>
	Brunville	Mardi	Lundi <i>semaine paire</i>
	Derchigny Graincourt	Lundi	Lundi <i>semaine impaire</i>
	Glicourt	Jeudi	Lundi <i>semaine impaire</i>
	Gouchaupré	Mardi	Lundi <i>semaine paire</i>
	Greny	Mardi	Lundi <i>semaine paire</i>
	Guilmécourt	Mercredi	Lundi <i>semaine impaire</i>
	Intraville	Mardi	Lundi <i>semaine paire</i>
	Penly	Jeudi	Lundi <i>semaine impaire</i>
	Saint Martin en Campagne	Jeudi	Lundi <i>semaine impaire</i>
	Saint Martin Plage	Lundi	Lundi <i>semaine impaire</i>
	Saint Quentin au Bosc	Mardi	Lundi <i>semaine paire</i>
	Tocqueville sur Eu	Mercredi	Lundi <i>semaine impaire</i>
	Tourville la Chapelle	Mardi	Lundi <i>semaine paire</i>
Ricarville du Val	Mercredi	Vendredi <i>semaine impaire</i>	
Saint Aubin le Cauf	Mardi	Jeudi <i>semaine impaire</i>	
Saint Jacques d'Aliermont	Mardi	Mercredi <i>semaine impaire</i>	
Saint Martin le Gaillard	Jeudi	Mardi <i>semaine impaire</i>	
Saint Nicolas d'Aliermont	Mardi	Mercredi <i>semaine impaire</i>	
Saint Ouen sous Bailly	Mercredi	Vendredi <i>semaine impaire</i>	
Saint Vaast d'Equieville	Mercredi	Vendredi <i>semaine impaire</i>	
Sauchay	Mercredi	Mardi <i>semaine impaire</i>	
Sept Meules	Jeudi	Mardi <i>semaine impaire</i>	
Touffreville sur Eu	Jeudi	Mardi <i>semaine impaire</i>	
Villy sur Yères	Jeudi	Mardi <i>semaine impaire</i>	

## DISTANCES ET CONSOMMATIONS

OM			
2022		2023	
Distance parcourue	Gazole consommé	Distance parcourue	Gazole consommé
59 399 km	52 258 litres	62 545 km	54 591 litres



RECYCLABLES HORS VERRE			
2022		2023	
Distance parcourue	Gazole consommé	Distance parcourue	Gazole consommé
29 269 km	19 825 litres	33 157 km	17 436 litres

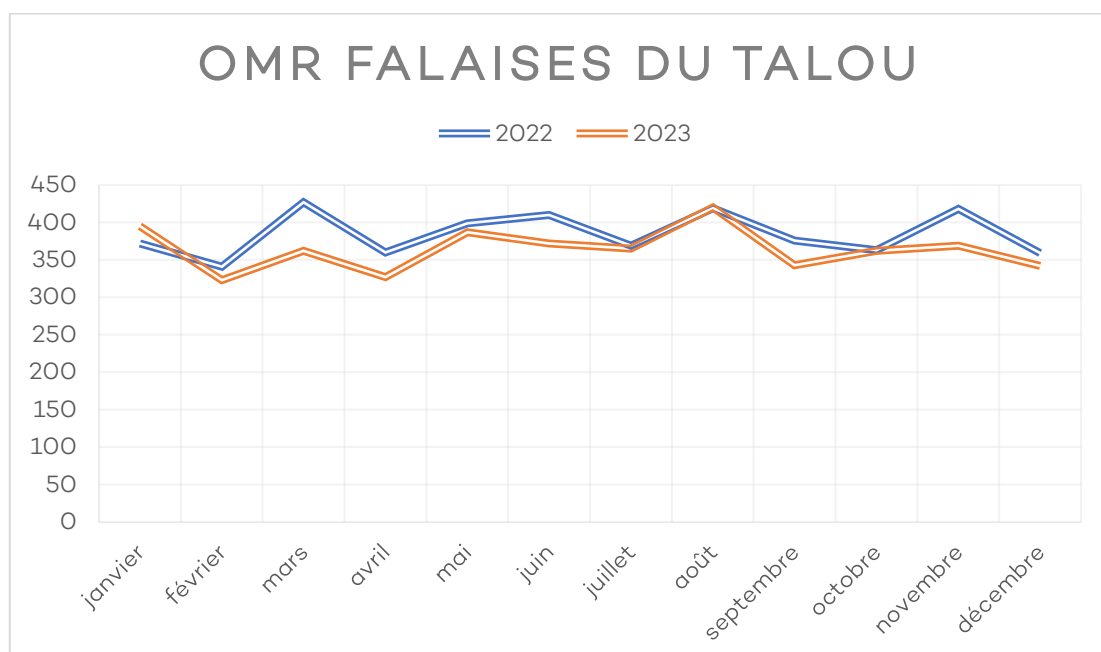
Comparaison de la consommation et la distance totale parcourue en collecte en porte à porte, tous types de déchets confondus :

2022		2022	
Distance parcourue	Gazole consommé	Distance parcourue	Gazole consommé
88 668 km	72 083 litres	95 702 km	72 027 litres

## TONNAGE

**5 764 tonnes** de déchets ménagers et assimilés ont été collectées en porte à porte, soit **239 kg/habitant/an**.

**4 367 tonnes** d'ordures ménagères ont été collectées en 2023 soit **181 kg/habitant**. Un tonnage en baisse de 5 % par rapport à 2022.



**1 397 tonnes** de recyclables ont été collectées en 2023 soit 58 kg/habitant/an. Une diminution de 7 % par rapport à 2022.

Evolution des tonnages mensuels 2022-2023 des emballages et papier collectés en mélange en porte à porte :

	2022	2023	Evolution %
janvier	147	146	-1%
février	109	103	-6%
mars	147	133	-10%
avril	123	107	-13%
mai	124	110	-11%
juin	116	108	-7%
juillet	114	126	11%
août	150	134	-11%
septembre	131	114	-13%
octobre	119	109	-8%
novembre	110	101	-8%
décembre	108	106	-2%
total	1498	1397	-7%

### 3/ Le traitement des OMr

En 2023, le traitement des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) est réalisé dans le cadre d'un marché public :

- marché n° 2019 812 004 00 en groupement de commande avec l'agglomération de Dieppe-Maritime attribué à VALORCAUX du groupe VEOLIA à partir du 1er/03/2019 pour une durée de 5 ans renouvelable deux fois 1 an

Les déchets ménagers résiduels collectés sont traités au centre de traitement à Brametot, site géré par la société VALORCAUX. Les ordures ménagères y sont, dans un premier temps, compostées, transformant la part putrescible en amendement et réduisant la part des déchets ultimes stockés à l'issue du processus à 57% du tonnage entrant sur le site.



En 2023, **4 367 tonnes** d'OMr ont été traitées sur ce site. Après compostage, la part stockée en casier est de 2 489 tonnes.

#### 4/ Le tri des recyclables hors verre

Les prestations de tri des recyclables hors verre sont réalisées dans le cadre d'un marché public attribué à IPODEC ENVIRONNEMENT avec son centre de tri du Havre.

- marché n° 2019 812 005 00 en groupement de commande avec l'agglomération de Dieppe-Maritime du 1er/03/2019 pour une durée de 5 ans renouvelable deux fois 1 an.

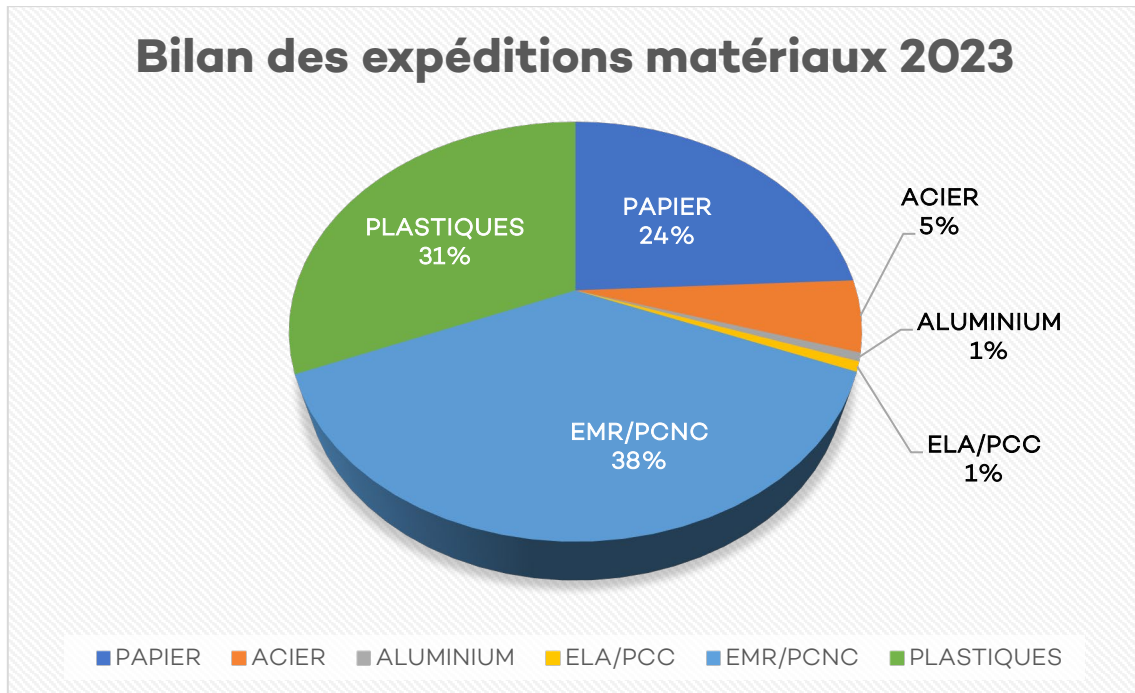
La prestation de tri est harmonisée sur tout le territoire en extension des consignes de tri depuis 2019.

Pour les emballages recyclables et le papier collectés en mélange en porte à porte, afin de bénéficier des soutiens à la valorisation, de la TVA réduite et de soutiens techniques, la collectivité a conclu des contrats avec les éco-organismes CITEO pour les emballages dans le cadre du barème F et CITEO PAPIER pour le papier.

A la sortie du centre de tri, les matières triées sont transportées vers les exutoires des repreneurs matériaux suivants :

- ARCELOR MITTAL en option filière pour l'acier,
- REGEAL AFFIMET en option filière pour l'aluminium,
- REVIPAC en option filière pour les papiers-cartons non complexés,
- REVIPAC en option filière pour les papiers carton complexés,
- VALORPLAST en option filière pour les plastiques en extension des consignes de tri,
- VEOLIA en option fédération pour le papier.

## Bilan des expéditions matériaux 2023



ELA/PCC : Briques alimentaire, papier/carton complexé

EMR/PCNC : cartonnettes, papier/carton non complexé

### III- Les déchets en apport volontaire

#### 1/ Les « points tri »

##### a. Descriptif du parc

La collectivité dispose de 148 colonnes aériennes disposées sur 88 emplacements d'apport volontaire nommés « points tri ». Ces colonnes sont complétées, sur 42 emplacements, par 46 bornes de récupération du textile.

Les colonnes aériennes verre font l'objet d'une campagne annuelle de nettoyage intérieur/extérieur réalisée par l'entreprise MINERIS PROPRETÉ, sous-traitant du prestataire de collecte du verre MINERIS dans le cadre du marché n° 2019-812-002-00. Le ré étiquetage avec les règles de tri est réalisé après le lavage lors du contrôle de la prestation.

COMMUNE	EMPLACEMENT	NOMBRE DE COLONNES VERRE	NOMBRE DE BORNES TEXTILES
AVESNES EN VAL	Centre Bourg	2	1
BAILLY EN RIVIERE	Eglise	2	1
BELLENGREVILLE	Cimetière	2	1
CANEHAN	Lelong (proximité ferme)	1	
	RD 226 Eglise	2	1
CUVERVILLE SUR YERES	RD 258 (bordure rivière)	2	1
	Grattepanche	1	
DAMPIERRE SAINT NICOLAS	Salle Polyvalente	2	2
DOUVREND	Eglise	1	
	Angreville (Paradis Aquatique)	2	
ENVERMEU	Déchetterie	2	2
	Le Courtilier	2	
	Hameau de Bray	1	
	Hameau du Bucq	1	
	Résidence de l'Eaulne	1	
	Stade	2	
	Cabinet médical		2
	Les Coteaux	2	1
FREULLEVILLE	Manoir du Val	2	1
	Rue de la mairie	2	
LES IFS	Rue des Vieux Ifs	1	
MEULERS	Stade	2	
NOTRE DAME D'ALIERMONT	Terrain de pétanque	2	1
	Sortie village	1	
	Salle Polyvalente	2	
PETIT CAUX ASSIGNY	Salle Polyvalente	1	
	Mairie	1	
PETIT CAUX - AUQUEMESNIL	Grande Rue	2	1
PETIT CAUX BELLEVILLE SUR MER	Rue des Pêcheurs (gymnase)	2	1
	Stade	2	
	Rue du Plein Ouest	3	
PETIT CAUX BERNEVAL LE GRAND	Cimetière, Rue Jean Moulin	3	1
	Salle Beltrame	1	
	Mairie	3	1
	Camping	1	
	Place des Canadiens (ND de Liesse)	2	
PETIT CAUX BIVILLE SUR MER	Camping	1	
	Parking Absolument Bière	1	
	Route de Penly (Près du phare)	2	
	Parking Poids Lourd D 925	3	1
PETIT CAUX BRACQUEMONT	Rue de la Murette	2	
	Rue de Lîmes	2	
	Salle Polyvalente	2	1
PETIT CAUX - BRUNVILLE	Mairie	1	1
PETIT CAUX - DERCHIGNY GRAINCOURT	Mairie	2	1
PETIT CAUX - GLICOURT	Salle Polyvalente	1	1

PETIT CAUX - GOUCHAUPRE	Salle Polyvalente	2	1
PETIT CAUX - GRENY	Eglise	1	1
PETIT CAUX - GUILMECOURT	Salle Polyvalente	2	1
PETIT CAUX - INTRAVILLE	Rue des Tilleuls x Rue des Champs	3	1
PETIT CAUX - PENLY	Rue des Hares (Mairie)	2	1
PETIT CAUX SAINT MARTIN EN CAMPAGNE	Ludimarché	3	2
	Déchetterie	2	2
	Vassonville	2	
	Camping	3	
PETIT CAUX - SAINT QUENTIN AU BOSQ	Sortie direction Gouchaupré	2	1
PETIT CAUX - TOCQUEVILLE SUR EU	Place Saint Sauveur	1	1
PETIT CAUX TOURVILLE LA CHAPELLE	Rue de Catteville (château)	2	
	Rue de la Mairie	2	1
	Rue de la Vierge	1	
RICARVILLE DU VAL	Rue du Charme	1	
	Val de Ricarville	1	
SAINT AUBIN LE CAUF	Stade	3	2
SAINT JACQUES D'ALIERMONT	Mairie	2	1
SAINT MARTIN LE GAILLARD	Route d'Auberville D16	1	1
	Centre Bourg	2	
SAINT NICOLAS D'ALIERMONT	Rue Jean Aimé Jacob	1	
	La Poste	2	
	Rue de l'Eglise	2	
	Rue du Thil	1	
	Parking Netto	3	1
	Rue de la Croix (Square)	1	
	Rue d'Arques	1	
	RPA Les Myosotis	1	
	Bel Air	2	1
	Parking CSFP, 860 rue Vaillancourt	2	
	ZA Activa 2000		1
	Salle Les 4 Vents	1	
SAINT OUVEN SOUS BAILLY	Rue du Bailly Bec	1	1
SAINT VAAST D'EQUIQUEVILLE	Hameau d'Equiqueville	1	
	Rue du Calvaire		1
	Cimetière	2	
SAUCHAY	Le bas, Chemin de la Gare	1	1
	Le haut, chemin du Prieuré	2	
SEPT MEULES	Cimetière	2	1
TOUFFREVILLE SUR EU	Litteville	1	
	Mairie	1	1
	RD 454	1	
	Camping	1	
VILLY SUR YERES	Val du Roy	1	
	Atelier municipal	1	1
<b>TOTAL</b>		<b>148</b>	<b>48</b>

Fin 2023, le territoire dispose d'une borne de récupération textile pour 524 habitants et une colonne verre pour 163 habitants.

Le parc de colonnes verre est vieillissant et est composé de systèmes de préhension différents (kinshofer, simple crochet et double crochet). Un marché a été passé avec l'entreprise CONTENUR pour l'achat de colonnes aériennes neuves. Le projet est de moderniser et d'étoffer le parc.

**En 2023, achat de 33 nouvelles colonnes et destruction de 30 colonnes défectueuses.**

## b. Collecte et recyclage du verre

Les prestations de collecte et recyclage du verre, ainsi que le nettoyage annuel des colonnes aériennes, sont réalisées dans le cadre d'un marché public attribué à l'entreprise MINERIS.

- Un marché n° 2019 812 002 00 en groupement de commande avec l'agglomération de Dieppe-Maritime du 1er/03/2019 pour une durée de 5 ans renouvelable deux fois 1 an.

Pour le verre trié par les usagers et collecté en apport volontaire, afin de bénéficier des soutiens à la valorisation et de la TVA réduite, la collectivité a conclu un contrat barème F avec l'éco-organisme CITEO et un contrat en option filière avec le repreneur SIBELCO SAVERGLASS.

	2022	2023	Evolution %
janvier	55	114	107%
février	94	82	-13%
mars	91	47	-48%
avril	59	21	-64%
mai	75	120	60%
juin	72	147	104%
juillet	70	39	-44%
août	77	126	64%
septembre	73	64	-12%
octobre	123	76	-38%
novembre	60	51	-15%
décembre	64	86	34%
<b>total</b>	<b>913</b>	<b>972</b>	<b>7%</b>



**TOTAL : 972 tonnes**

**40kg/habitant**

**Augmentation de 7 %**



### c. La récupération des textiles

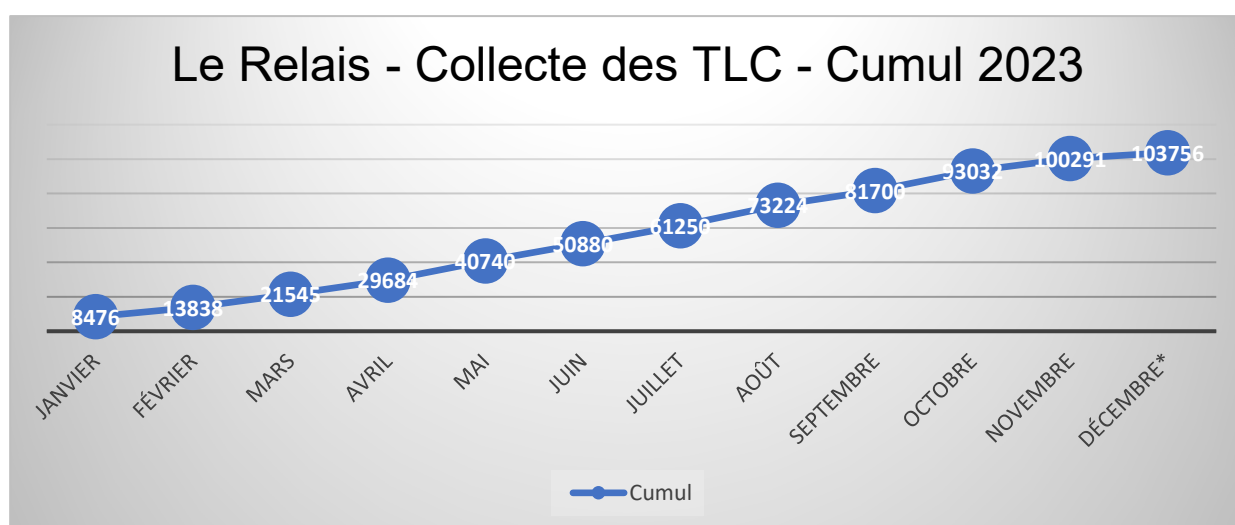
Pour la récupération et la valorisation des textiles usagés, la collectivité est en contrat avec l'eco-organisme ECO-TLC. L'entreprise LE RELAIS se charge de la fourniture des bornes, de la collecte et de la valorisation des textiles déposés.



**TOTAL : 104 tonnes**

**4kg/habitant**

**Augmentation de 7%**



## 2/ Les déchetteries

### a. Les sites

#### Répartition 2023 des communes par site :

TYPE	DECHETTERIES			POINT DECHETS VERTS
LIEU	Envermeu	Petit Caux	Les Grandes Ventes (Convention)	Sept Meules
<b>ACCES COMMUNES</b>	Avesnes en Val Bailly en Rivière Bellengreville Cuverville sur Yères Dampierre Saint Nicolas Douvrend Envermeu Les Ifs Meulers Notre Dame d'Aliermont Saint Aubin le Cauf Saint Jacques d'Aliermont Saint Nicolas d'Aliermont Saint Ouen sous Bailly Sauchay Sept Meules Villy sur Yères	Canehan Petit Caux Saint Martin le Gaillard Touffreville sur Eu	Freulleville Ricarville du Val Saint Vaast d'Equiqueville	Avesnes en Val Canehan Cuverville sur Yères Saint Martin le Gaillard Sept Meules Touffreville su Eu Villy sur Yères

En 2023, les déchets dits « occasionnels » sont collectés dans les déchetteries suivantes :

- Sur le territoire de la Communauté de communes Falaises du Talou à Envermeu, Petit Caux et Sept-Meules.
- Sur le territoire de la Communauté de communes Bray Eawy aux Grandes Ventes.

SITE	NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS
DECHETTERIE D'ENVERMEU	12 055 hab.
DECHETTERIE DE PETIT CAUX	10 761 hab.
DECHETTERIE DES GRANDES VENTES	1 324 hab.
point dechets verts de sept-meules	1 763 hab.

## La déchetterie d'Envermeu ZA de Torqueville :

Elle comprend :

- Un local gardien,
- Un quai en hauteur doté de garde-corps réglementaires, permettant la mise en place de caissons pour les flux principaux,
- Un système de contrôle des entrées par badges RFID et barrières automatiques ;
- Des voies de circulation VL (en partie haute) et PL (en partie basse) ;
- Des contenants pour accueillir les DEEE (Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques),
- Un espace couvert pour accueillir les contenants des DDS (Déchets diffus spécifiques),
- Des colonnes aériennes ou conteneurs roulants de volumes compris entre 240 litres et 3 m<sup>3</sup> pour :
  - Le papier et les emballages hors verre collectés en porte à porte
  - Les OMr collectés en porte à porte
  - Le verre
  - Le textile
- Deux colonnes d'apport volontaire de volume situé entre 1 m<sup>3</sup> et 1,5 m<sup>3</sup> pour :
  - Huile minérale
  - Huile végétale
- 9 bennes de 30 m<sup>3</sup> pour les déchets verts, les encombrants, le mobilier, la ferraille, le bois, le carton brun.
- 1 benne de 15 m<sup>3</sup> pour les gravats, une seconde peut être ajoutée en cas de nécessité à la place d'une des bennes de 30 m<sup>3</sup>.
- 1 benne de 15 m<sup>3</sup> avec un système d'ensachage pour accueillir l'amiante.

## La déchetterie de Petit Caux Zone artisanale du Bois Nicolas:

Elle comprend :

- Un local gardien,
- Un quai en hauteur doté de garde-corps réglementaires, permettant la mise en place de caissons pour les flux principaux,
- Une plateforme permettant le vidage à plat des déchets verts et leur rechargement pour évacuation,
- Une zone minéralisée permettant le stockage de caissons de débord et le stationnement d'un engin de chargement
- Des voies de circulation Véhicules Légers (en partie haute) et Poids Lourds (en partie basse) ;
- Un système de contrôle des entrées par badges RFID et barrières automatiques ;
- deux caissons maritimes fermés pour entreposer des contenants pour accueillir les DEEE (Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques),
- Un espace couvert pour accueillir les contenants des DDS (Déchets diffus spécifiques),
- Des colonnes aériennes ou conteneurs roulants de volumes compris entre 240 litres et 3 m<sup>3</sup> pour :
  - Le papier et les emballages hors verre collectés en porte à porte
  - Les OMr collectés en porte à porte
  - Le verre
  - Le textile
- Deux colonnes d'apport volontaire de volume situé entre 1 m<sup>3</sup> et 1,5 m<sup>3</sup> pour :
  - Huile minérale
  - Huile végétale
- 6 bennes de 30 m<sup>3</sup> pour les encombrants, la ferraille, le bois, le carton brun.
- 1 benne de 15 m<sup>3</sup> pour les gravats.
- Une benne de 30m<sup>3</sup> fermée pour accueillir les pneus des particuliers.

## Le point déchets verts de Sept-Meules :

Il comprend :

- Un local gardien,
- Un quai en hauteur doté de garde-corps réglementaires, permettant la mise en place de caissons des déchets verts,
- Un système de contrôle des entrées par badges RFID et barrières automatiques ;
- 3 bennes de 30 m3

### b. L'organisation

Les prestations gestion des déchetteries, transport et traitement sont réalisées dans le cadre de marchés publics :

- Un marché n°2021 812 002 00 attribué à IKOS ENVIRONNEMENT pour la gestion et l'exploitation des déchetteries et du point déchets verts qui court du 01/06/2021 au 31/05/2024.
- Un marché n°2021 812 003 00 attribué à CHIMIREC VALRECOISE pour la collecte et le traitement des déchets dangereux d'une durée de 3 ans à partir du 1<sup>er</sup> juin 2021.

Les déchets verts des deux déchetteries et du point déchets verts sont traités sur la plateforme de co-compostage située à Bois Ricard, Auquemesnil, Petit Caux. Cette plateforme est gérée par l'entreprise SEDE ENVIRONNEMENT dans le cadre du marché n° 2021 812 007 00 qui arrive à son terme le 31 octobre 2023. Le marché 2023-14 à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2023 pour une durée de 3 ans reconductible une fois pour un an.

Une convention a été passée avec la Communauté de communes Bray Eawy pour utiliser la déchetterie des Grandes-Ventes, plus proche pour trois communes que les équipements Falaises du Talou (Freulleville, Ricarville du Val et Saint Vaast d'Equiqueville).

Concernant les déchets collectés en déchetterie, pour bénéficier de soutiens à la valorisation, de la TVA réduite et de soutiens techniques, la collectivité a conclu des contrats avec les Eco-organismes et les repreneurs matériaux suivants :

### **ECO ORGANISMES :**

- **ECOSYSTEM** pour les petits appareils extincteurs et les déchets d'équipement électriques et électroniques ;
- **RECYLUM** pour les lampes ;
- **ECO-DDS** pour les déchets dangereux de déchetterie ;
- **ECO-MAISON** pour le mobilier ;
- **COREPILE** pour les piles ;
- **ALIAPUR** pour les pneus ;
- **ECOLOGIC** pour les Articles de Sports et Loisirs (ASL) et les Articles de Bricolage et Jardin Thermiques (ABJ Th) ;
- **CYCLEVIA** pour les huiles minérales usagées.

## REPRENEURS :

- REVIPAC en option filière du barème F pour les cartons bruns,
- HENRY RECYCLAGE pour les pneus,
- LCJ D'HONT pour la ferraille.

## LES DECHETS ACCEPTÉS

- |                                    |   |
|------------------------------------|---|
| ✓ Bois                             | ✓ Déchets d'équipement électriques et électroniques |
| ✓ Objets et matériaux de la maison | ✓ Articles de sports et loisirs                     |
| ✓ Ferraille                        | ✓ Articles de bricolage et de jardin thermiques     |
| ✓ Encombrants                      | ✓ Textile   |
| ✓ Déchets verts                    | ✓ Verre   |
| ✓ Cartons                          | ✓ Amiante (à Envermeu, uniquement sur rendez-vous)  |
| ✓ Lampes et piles                  | ✓ Pneus (à Petit-Caux)                              |
| ✓ Déchets diffus spécifiques       |   |

## OBJETS ET MATÉRIAUX DE LA MAISON

En 2023, la filière du mobilier s'est étendue vers de nouvelles catégories d'objets et matériaux de la maison dans deux bennes 30 m<sup>2</sup> :

### Une benne dédiée au bois :

- mobilier intérieur et extérieur (meubles de rangement, armoire, table, chaise...)
- literie (cadre de lit)
- articles de bricolage et de jardin (tréteaux, mobilier de jardin...)
- jouets (trotteurs, maison de poupées...)

### Une benne dédiée aux plastiques, mousses et multi matériaux :

- mobilier intérieur et extérieur (canapé, mobilier en plastique...)
- décoration textile (tapis, rideaux, voilages...)
- literie (matelas, sommier, couettes et oreillers...)
- articles de bricolage et de jardin (caisse à outils, tuyau d'arrosage, seaux...)
- jouets (toboggans, poupées, peluches...)

## Horaires d'ouverture au public :

### Déchetterie d'Envermeu

Adresse : ZA de Torqueville, rue du Près aux Vaches.

Horaires : Lundi, vendredi et samedi : 9h30-12h / 14h-19h

Mercredi et jeudi : 14h-19h

Fermeture avancée à 18h du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars.

### Déchetterie de Petit Caux

Adresse : ZA du Bois Nicolas, Petit Caux (Saint Martin en Campagne).

Horaires : Lundi, vendredi et samedi : 9h30-12h / 14h-19h

Mardi : 14h00-19h00 (du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre)

Mercredi et jeudi : 14h-19h  
Fermeture avancée à 18h du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars.

### Déchetterie des Grandes Ventes

Adresse : Rue des Hôtelets, Les Grandes Ventes.

Horaires : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 13h30 – 17h30  
Samedi: 9h-12h / 13h30-17h30

### Point Déchets verts de Sept Meules

Adresse : 8, rue de Normandie, Sept Meules.

Horaires : Lundi, vendredi et samedi : 15h – 19h

Ouverture du 15 mars au 15 novembre

*Uniquement pour les déchets verts.*

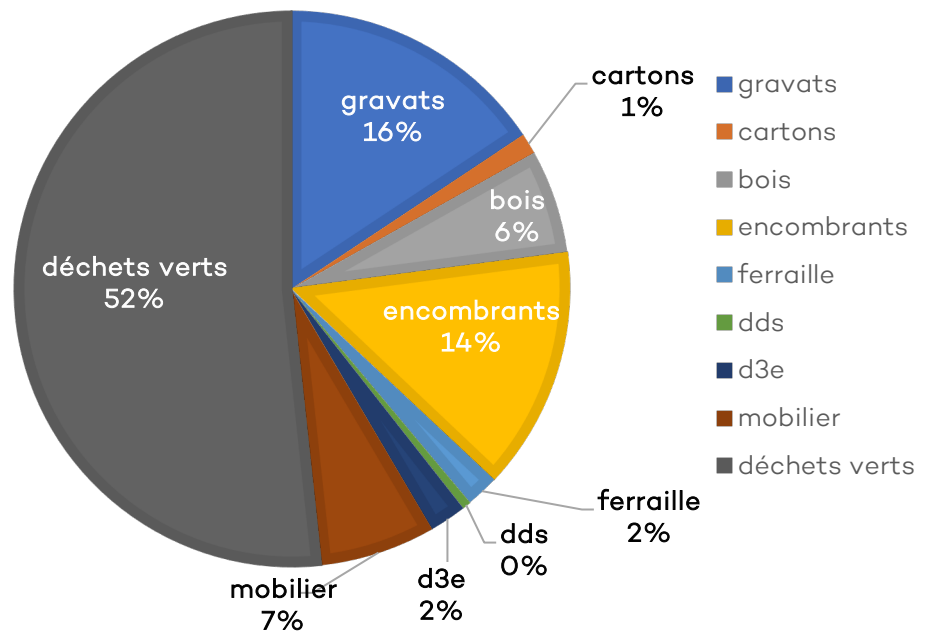


**10 436 tonnes** ont été collectées dans les deux déchetteries et le point déchets verts du territoire, en augmentation de 9% par rapport à 2022. 3 953 tonnes à la déchetterie d'Envermeu, 6 388 tonnes à la déchetterie de Petit Caux et 95 tonnes au point déchets verts de Sept-Meules. Cela correspond à **457 kg/habitant/an** (calcul sur les 22 816 habitants utilisateurs des deux déchetteries du territoire).

73 364 passages en déchetteries comptabilisés en 2023 par le système de lecture des badges d'accès.

Type de déchets	Tonnage 2023	Tonnage 2022
Déchets verts	5420	4434
Gravats	1612	1525
Bois	624	539
Encombrants	1453	2027
Autres	1327	887
TOTAL	10436	9412

## TONNAGE COLLECTÉ PAR FLUX



### IV- Sensibilisation et prévention

#### Animations et Formations

42 animations scolaires

376 élèves et 17 enseignants sensibilisés et formés aux gestes de tri



#### Renseignement des usagers



La sensibilisation passant aussi par le contact téléphonique, en 2023, nous avons reçu et traité un total de **3 006** appels téléphoniques de nos administrés.

Chaque année, les **calendriers de collecte** de chaque commune et communes déléguées sont élaborés en interne. Ils sont ensuite transmis aux communes et diffusés sur le site internet de la collectivité de manière dématérialisée pour limiter les impressions. Ils sont fournis au format papier sur demande. Ces documents qui indiquent précisément la date de collecte de chaque couleur de bacs, ont été très prisés, notamment pour les bacs jaunes qui sont collectés toutes les deux semaines.

## Caractérisations

Le centre de tri effectue pour le compte de la collectivité chaque année des caractérisations. C'est une opération normée qui consiste à prélever un échantillon de recyclables hors verre à la sortie du camion de collecte et d'effectuer un tri des matières trouvées par type. Cette opération permet de contrôler la **qualité du tri**, de repérer les erreurs de tri (appelées refus) et d'identifier les erreurs pour établir des actions correctives.

Nous distinguons deux types de refus :

- **Les refus de tri** : ce sont les erreurs des usagers lors qu'ils ne respectent pas les prescriptions des cahiers des charges des éco-organismes.
- **Les refus de process** : ce sont les erreurs qui sont produites par le process du centre de tri. Notre centre de tri n'est pas en mesure de séparer toutes les matières des prescriptions des cahiers des charges des éco-organismes. Pour ces dernières, le geste de tri des habitants n'est pas en cause.

Une ambassadrice du tri est présente à chaque prélèvement d'échantillon et chaque caractérisation. Nous en avons effectué **18** en 2023 pour des tournées concernant 24 communes du territoire avec des taux de refus allant de **7,35% à 21,66%**.

Notre taux moyen de refus baisse à 15% en 2023 (contre 19% en 2022). Le taux de refus **de tri moyen (erreurs des usagers) est de 10%, contre 17% en 2022**. Une très belle progression de la qualité du tri en 2023 est donc à noter.

Pour notre type de collecte des recyclables, on peut considérer un taux de refus est correct lorsqu'il ne dépasse pas 20%.

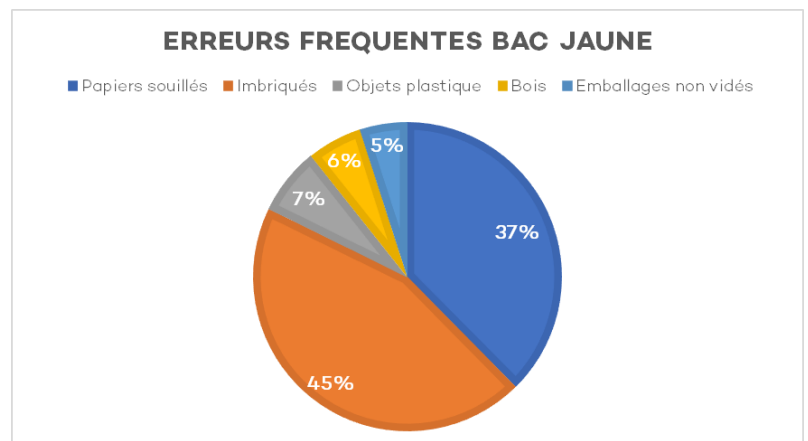
## Suivis de collecte

Afin de sensibiliser au mieux les habitants, il est nécessaire de cibler les erreurs de tri les plus fréquentes via des contrôles de bacs et des caractérisations. En 2023, nous avons mené 5 opérations de contrôles de bacs jaunes et à travers 24 communes durant lesquels nous avons déposé 198 courriers et 26 non-conformes.

Les agents de collecte contrôlent la qualité du tri au quotidien, lors de chaque collecte, le bac est analysé. Ils ont refusé 3013 bacs jaunes pour cause de non-conformité en 2023. Pour chaque foyer concerné, un courrier comprenant un kit de communication est envoyé. En cas de récidive, un rendez-vous sur place avec nos ambassadrices du tri est organisé.

Dans le bac jaune les erreurs les plus fréquentes sont :

- Les déchets imbriqués
- Les papiers souillés
- Les objets en plastique
- Le Bois
- Les emballages non vidés



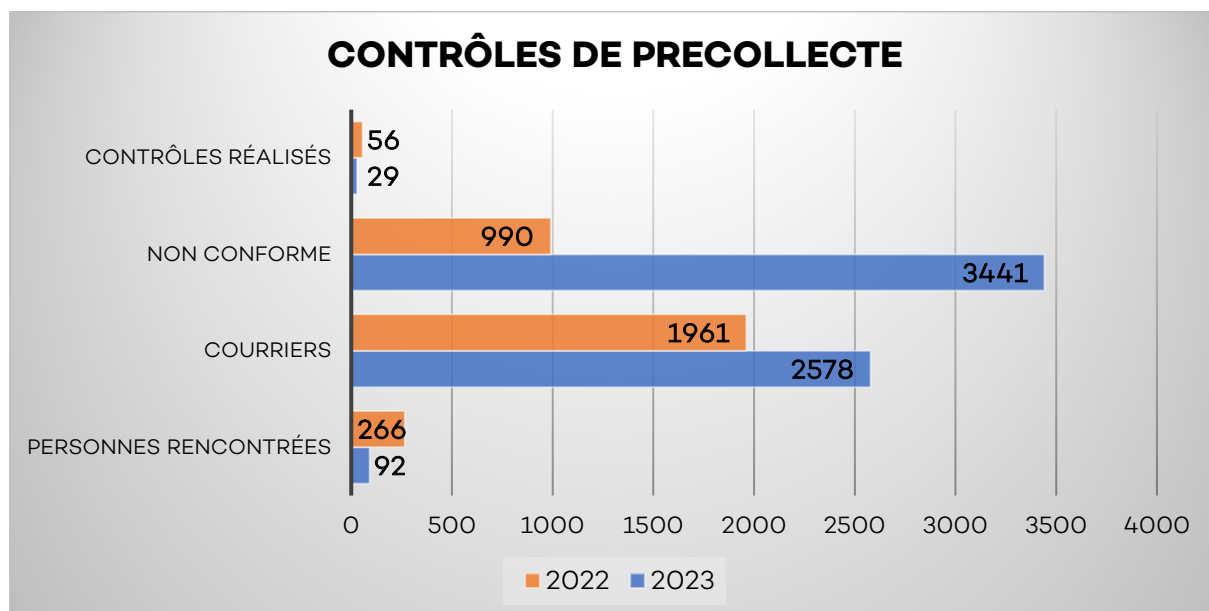




Les habitants qui présentent à la collecte des bacs jaunes parfaitement triés ont été félicité et encouragé par la mise en place d'autocollants. Nous avons réalisé 24 campagnes de vérification des bacs jaunes pour lesquelles 730 bacs étaient parfaitement triés sur les 3767 bacs contrôlés.

La qualité du tri est un enjeu important. En plus d'alourdir de bilan carbone des déchets produits et traités, il est onéreux pour la collectivité et donc pour les habitants. Le recrutement d'une ambassadrice du tri supplémentaire a permis de densifier les contrôles.

Evolution des différentes données chiffrées recueillis lors des suivis de collecte :



## Impressions

Nos différents supports de sensibilisation sont très sollicités, nous avons réimprimer 2000 guides du tri, 1000 magnets et 4000 flyers déchetteries représentant un coût total de 2736,45€ HT.

## Prévention des déchets

En 2023, la collectivité poursuit son travail de limitation de la production de déchets du territoire programmé dans le Plan de prévention des déchets (PLPDMA) adopté en 2022.

Liste des actions de préventions programmées :

	Type de déchets	impact attendu en t/an
1.1 Sensibiliser les acteurs des <b>administrations et établissements publics</b> à la prévention des déchets	Tous	
1.2 Promouvoir l'autogestion des déchets verts communaux et intercommunaux	Produits de jardin	
1.3 Eco-responsabiliser les <b>événements</b> internes ou externes	Tous	
2.1 Mettre en place une <b>opération "caddie malin"</b> dans les supermarchés du territoire	Produits d'emballage	-150
2.2 Organiser des <b>ateliers "zéro déchet" de fabrication</b> et d'utilisation des produits du quotidien	Produits d'emballage	-48
2.3 Faire connaître les objets et produits durables méconnus par les <b>goodies</b>	Tous	-24
4.4 Promouvoir l'application <b>"To good to go"</b> envers les commerçants et les habitants	Produits de cuisine	-168
5.1 Promouvoir le <b>compostage individuel</b> (2500)	Produits de jardin et produits de cuisine	-400
5.2 <b>Broyage de végétaux</b> et distribution de paillage en déchetterie	Produits de jardin	-144
6.1 Mettre en place <b>une zone d'échange</b> , de réemploi en déchetterie	Mobilier	
	Bois	-320
	Encombrants	
7.3 Lutte contre les imprimés non sollicités. Campagne de distribution des <b>stop pub</b>	Papiers	-150
	<b>TOTAL</b>	<b>-1404 tonnes par an</b>

Actions 2023 :

- ❖ **Prévention déchets verts - 75 aides attribuées pour**
  - ✓ l'achat d'un robot mulching ou d'un broyeur à végétaux
  - ✓ la location d'un broyeur à végétaux
  - ✓ une prestation de broyage de végétaux à domicile

**322** composteurs distribués

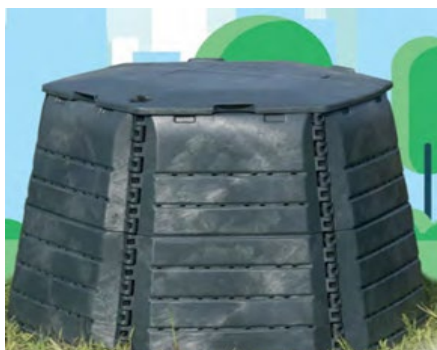
- ❖ **Aide des acteurs locaux du réemploi :**
- 2** demandes de subvention pour projet innovant

- ❖ **Goodies découverte de la prévention - kit zéro déchet :**
  - ✓ un shampoing solide
  - ✓ un oriculi
  - ✓ la recette du savon liquide hydratant

- ❖ **Eco-exemplarité des services la CCFT**
  - ✓ papier magazine communautaire recyclé
  - ✓ les marchés sont rédigés en taille 10
  - ✓ les agendas 2024 sont imprimés à la demande
  - ✓ opération « recyc'livres » dans nos médiathèques

- ❖ **Sensibilisation - 9 actions menées lors la SERD**
  - ✓ exposition « les déchets en question(s) »
  - ✓ projection du film documentaire « I am Greta »
  - ✓ 2 animations Rouletaboule (les matières et la consommation)
  - ✓ 4 ateliers DIY (création d'un savon, transforme tes pots de yahourt, fabrication d'un tawashi et décoration de Noël)
  - ✓ Mise en avant de livres et jeux de société sur le thème du « zéro déchet »

Par ailleurs, des conseils de prévention des déchets sont donnés chaque fois que c'est possible lors de contacts téléphoniques, à l'occasion des animations ou des formations. Une page est dédiée aux conseils de prévention dans le guide du tri de la collectivité fourni avec chaque bac, chaque badge d'accès en déchetterie ou sur simple demande des habitants.



**322 composteurs et  
80 tonnes de  
compost distribués**

## V- Indicateurs financiers

La TVA réduite est passée de 10% à 5,5%, bénéficiant à toutes les factures de prestation.

### La pré-collecte

Cette ligne de dépense tient compte des coûts de distribution des contenants de collecte (bac, sacs) et de gestion des bacs (stockage, maintenance) pour un montant de 7 649 €TTC.

### Les Ordures Ménagères résiduelles

**Le coût total pour les Ordures Ménagères résiduelles est de 1 169 035 €TTC, soit 268€ par tonne et 48€/habitant/an.** Cela comprend :

La collecte des Ordures Ménagères résiduelle pour un montant total de 604 354 €TTC contre 603 985 €TTC en 2022, soit une augmentation de 0,1%, est stable grâce à la baisse des tonnages. Le coût 2023, par tonne collectée, est de 138 € et 25€ par habitant.

Le coût du traitement s'élève à 564 681 €TTC contre 567 519 €TTC en 2022. Cela représente 129€ par tonne et 23€ par habitant.

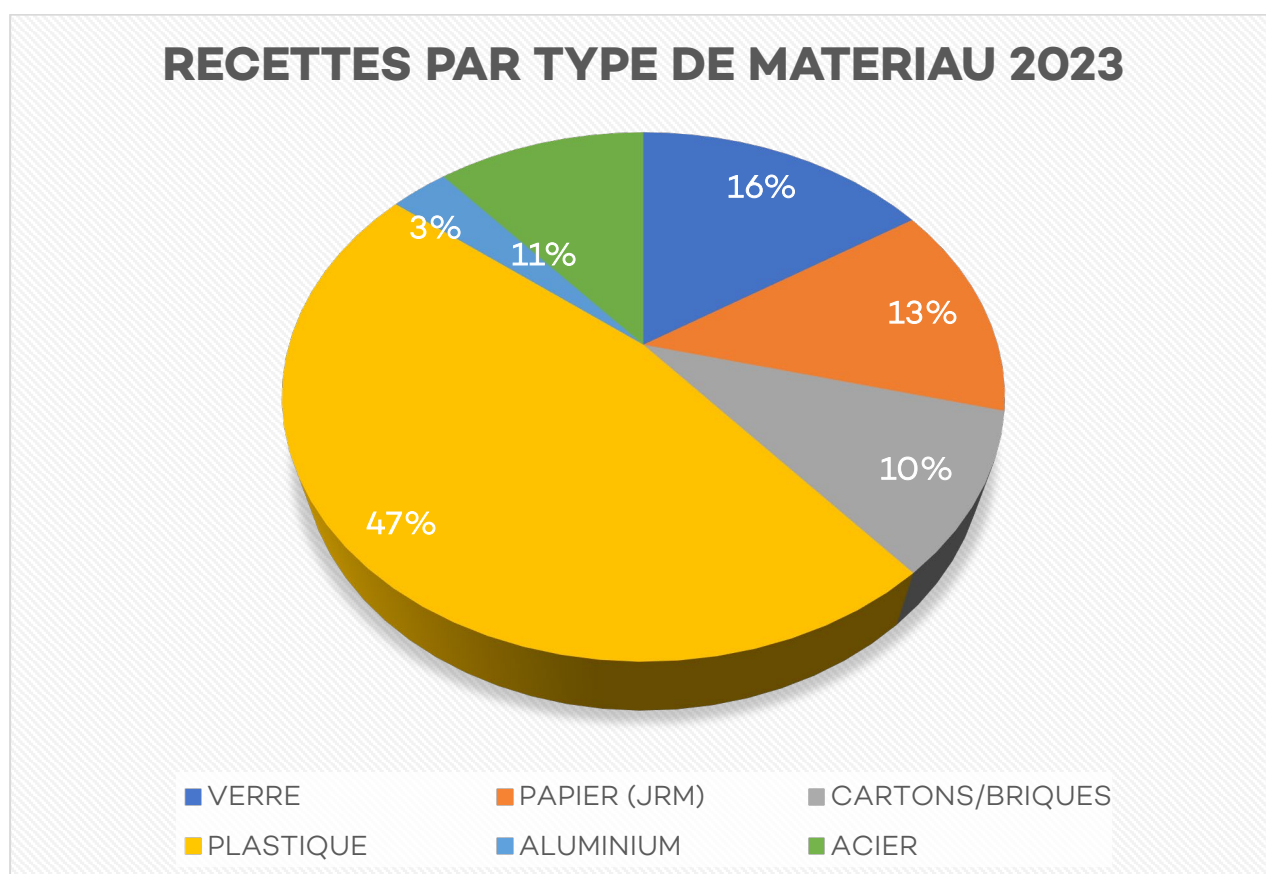
### Les recyclables

La collecte sélective du papier et des emballages hors verre s'effectue en monoflux en porte à porte. Pour le verre, elle s'effectue sur des points d'apports volontaires nommés « points tri ».

**Pour les recyclables, le total des factures réglées en 2023 ajouté aux coûts de précollecte (710 031 €TTC) est à atténuer avec les recettes (466 282 €TTC). Le coût résiduel s'élève à 243 749€ €TTC. Ramené au tonnage collecté de 2 370 tonnes, le coût aidé à la tonne est de 103€. Cela représente 10€ par habitant pour un an.**

### Cela comprend :

- Le coût de collecte sélective hors verre représente un montant de 307 539 €TTC contre 309 239 €TTC en 2022. Le coût 2023 pour une tonne est de 220€ et 13€ par habitant.
- Le coût de collecte du verre en 2023 est de 49 607 €TTC, contre 45 749 €TTC en 2022, soit une augmentation de 8,5%. Ce coût représente un prix à la tonne de 51€ et 2,05€ par habitant.
- Le coût du tri en monoflux des recyclables (papiers + emballages hors verre), ajouté au traitement des refus de tri, s'élève à 340 109 €TTC, contre 357 476 €TTC en 2022.
- Les recettes de valorisation sont de deux sortes : les recettes immédiates (sur la même année comptable) liées à la vente des matériaux valorisables (149 092 €TTC en 2023) et les subventions reçues l'année n+1 (liées aux tonnages de l'année précédente) par les éco-organismes, 317 190 €TTC reçus en 2023.



### Les déchetteries

Les coûts de gestion et de traitement des déchets des déchetteries s'élèvent à 1 178 142 €TTC en 2023 contre 1 069 072 €TTC en 2022. Cela représente environ 107€/tonne et 49 €/habitant/an. Les calculs de coûts à la tonne proviennent du résultat d'une règle de trois à cause de l'absence d'information concernant les tonnages entrant à la déchetterie des Grandes Ventes.

Les recettes proviennent des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, des Déchets d'Équipement et d'Ameublement, de la Ferraille, des Articles de Sports et Loisirs, des

Articles de Bricolage et Jardin thermiques et des cartons pour un montant total de 62 910€TTC

Le coût résiduel s'élève à 1 115 232 €TTC, soit un prix à la tonne de 101€ et 46€ par habitant.

Evolution des dépenses de fonctionnement par phases techniques hors charges fixes :

	2023	2022	2023/2022 €	2023/2022 %
COLLECTE OM	604 354 €	603 985 €	369 €	0,06%
TRAITEMENT OM	564 681 €	567 519 €	- 2 838 €	-0,50%
COLLECTE CS	307 539 €	309 239 €	- 1 700 €	-0,55%
TRI CS	340 109 €	316 086 €	24 023 €	7,60%
<b>PRECOLLECTE</b>	<b>20 717 €</b>	<b>16 558 €</b>	<b>4 158 €</b>	<b>25,11%</b>
VERRE	49 607 €	45 749 €	3 858 €	8,43%
DECHETTERIES	1 178 142 €	1 069 072 €	109 070 €	10,20%
<b>TOTAL</b>	<b>3 065 148 €</b>	<b>2 974 031 €</b>	<b>91 117 €</b>	<b>3,06%</b>

Le financement du service de collecte et traitement des déchets se fait par le budget général de la collectivité ainsi que les recettes de valorisation et de reprise matériaux. Le taux de TEOM est fixé à 0 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**VI- Bilan / infographie**

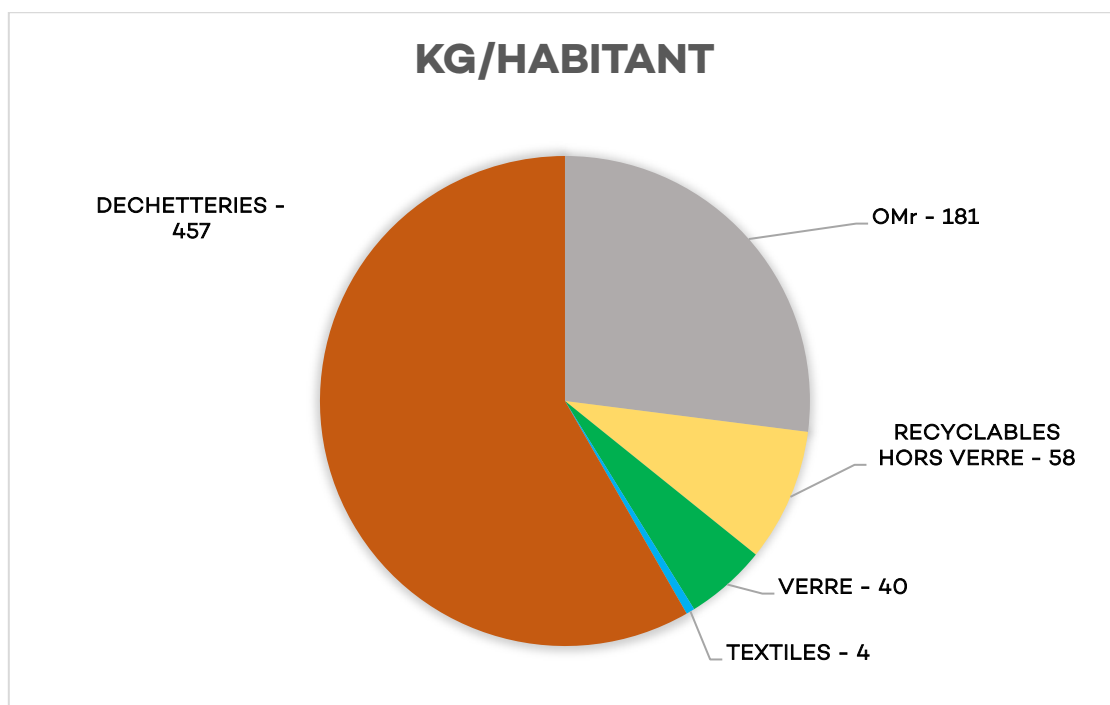
TONNAGE

Evolution des tonnages collectés entre 2022 et 2023 :

	2023	2022	2022/2023 tonnes	2022/2023 %
<b>OMr</b>	4367	4613	-246	-5%
<b>RECYCLABLES</b>	1397	1498	-101	-7%
<b>VERRE</b>	972	913	59	4%
<b>DECHETTERIES</b>	<b>10436</b>	9488	<b>948</b>	<b>10%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17172</b>	16512	<b>660</b>	<b>4%</b>

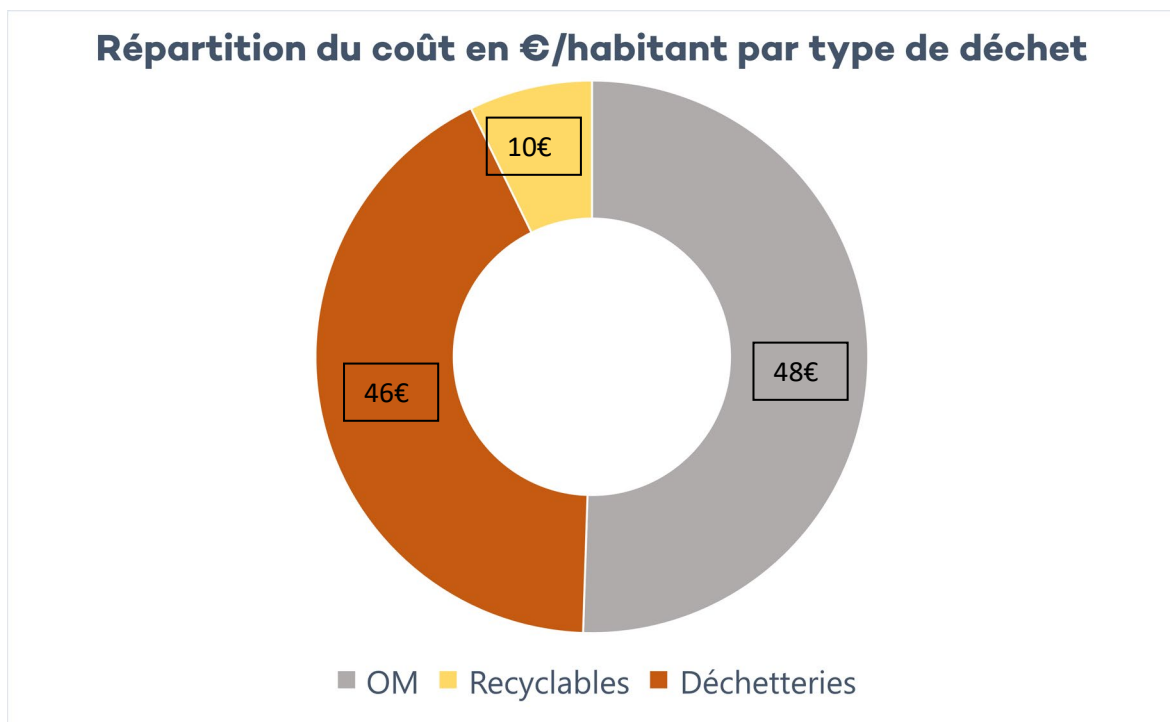
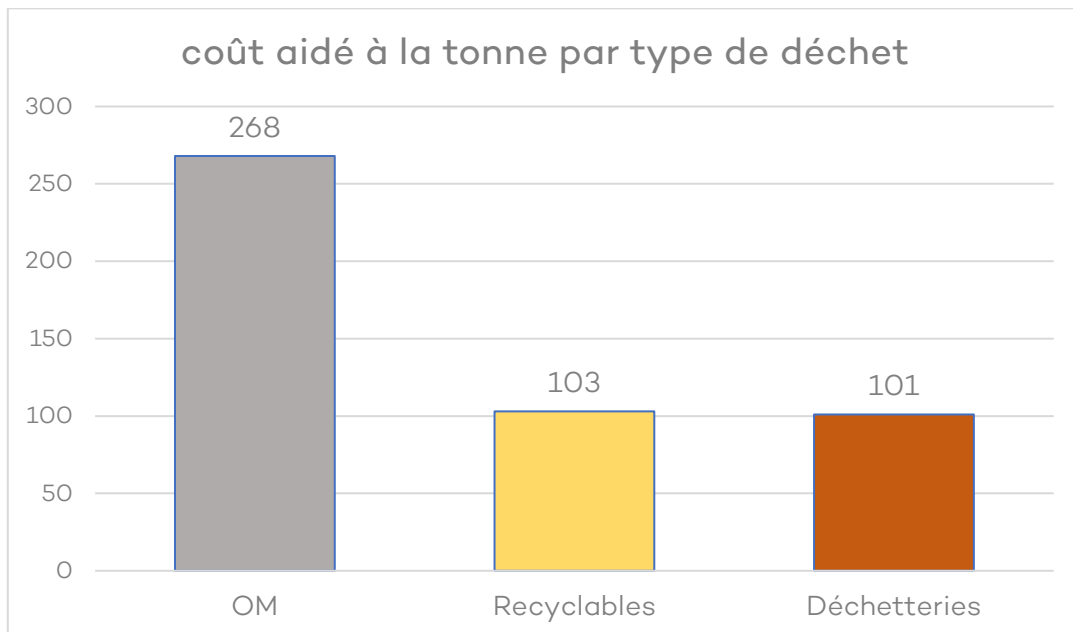
Chaque habitant de Falaises du Talou a produit 740 Kg de déchets en 2023 répartis comme suit :

	Kg/habitant
OMR	181
RECYCLABLES HORS VERRE	58
VERRE	40
TEXTILES	4
DECHETTERIES	457
<b>TOTAL</b>	<b>740</b>



## COÛT

Coût aidé 2023 par type de déchets :



## VII- Conclusion

On observe globalement une réduction des tonnages de déchets collectés et traités grâce à de meilleurs contrôles et les actions de préventions menées. Les performances de tri sont correctes mais les efforts de sensibilisation sont à poursuivre afin de maintenir un taux bas d'erreurs de tri, réduire la production des déchets à la source et éviter l'augmentation trop importantes des coûts de gestion.